

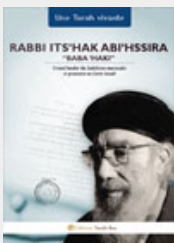


## Traité Yebamot

### Michna 2 - Chapitre 4

הכונס את יבמתו, ונמצאת מעוברת וילדה בזמן שהוולד של קיימה יוציא, וחייבין בקרבן; ואם אין הוולד של קיימה, יקיים. ספק בן תשעה לראשון, ובן שבעה לאחרון יוציא, והוולד כשר, וחייבין באשם תלוי.

Si après le Yiboum on constate que la belle-sœur est enceinte, puis elle enfante : si l'enfant a des chances de survivre, il doit rompre et tous deux doivent apporter un sacrifice. Si l'enfant n'a pas de chances de survivre, il peut rester marié. Dans un cas de doute, si l'enfant est de neuf mois et du premier lit ou de sept mois et du second lit, il doit divorcer, l'enfant est légitime mais tous deux doivent apporter un sacrifice Acham « en suspens ».



### Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël. 395 pages sur la sainte famille Abi'hssira.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)